



You have downloaded a document from  
**RE-BUŚ**  
repository of the University of Silesia in Katowice

**Title:** Implication temporelle "futur" du predicat et structure theme-rheme des phrases ambiguës referentiellement

**Author:** Wiesław Banyś

**Citation style:** Banyś Wiesław. (1983). Implication temporelle "futur" du predicat et structure theme-rheme des phrases ambiguës referentiellement. "Neophilologica" (T. 2 (1983), s. 139-155).



Uznanie autorstwa - Użycie niekomercyjne - Bez utworów zależnych Polska - Licencja ta zezwala na rozpowszechnianie, przedstawianie i wykonywanie utworu jedynie w celach niekomercyjnych oraz pod warunkiem zachowania go w oryginalnej postaci (nie tworzenia utworów zależnych).



UNIwersYTET ŚLĄSKI  
W KATOWICACH



Biblioteka  
Uniwersytetu Śląskiego



Ministerstwo Nauki  
i Szkolnictwa Wyższego

## Implication temporelle „futur” du prédicat et structure thème–rhème des phrases ambiguës référentiellement

En étudiant les liens éventuels entre le type de prédicat et la possibilité de l'apparition de l'ambiguïté référentielle dans la phrase (v. Banyś, à par.c), nous sommes arrivé à la conclusion qu'on peut distinguer deux catégories sémantiques du prédicat qui lui permettent de sous-tendre l'ambiguïté référentielle de la phrase. D'une part, c'est son caractère nié ou négatif et, d'autre part, c'est son implication temporelle „futur” éventuelle par rapport au temps de la réalisation de l'action de son argument propositionnel<sup>1</sup>.

Le but du travail mentionné ne consistait pas à donner une interprétation éventuelle des catégories responsables de l'apparition de l'ambiguïté référentielle: il ne consistait qu'à les relever. Maintenant, nous nous proposons de les interpréter. Plus précisément, de n'en interpréter qu'une, au vu du cadre limité de cet exposé.

Nous essayerons donc d'interpréter l'apparition de l'implication temporelle „futur” du prédicat parmi les facteurs responsables de l'ambiguïté référentielle de la phrase.

Notre interprétation sera présentée à deux niveaux: d'une part, nous donnerons une interprétation *non-formelle* (c.-à-d. une interprétation qui ne sera pas relativisée à la représentation sémantique de la phrase) des

---

<sup>1</sup> Il n'est pas exclu de pouvoir ramener les deux catégories en question à une seule à savoir à la catégorie d'implication temporelle *futur* du prédicat-chose qui demande à être étudiée. Si l'on se rend compte que les phrases avec les prédicats nég-implicatifs p.ex. ne sont employées qu'après une phrase affirmative, implicite ou explicite, qui contient un prédicat non-implicatif — d'où peut-être une plus grande acceptabilité des phrases du type: *Jean a refusé la suggestion d'attraper un poisson* que des phrases du type: *Jean a refusé d'attraper un poisson* (v. à ce propos p.ex. Fauconnier, 1967: 407) — l'idée d'une telle réduction semble être tout-à-fait naturelle.

régularités relevées et, d'autre part, leur interprétation *formelle* (relativisée donc à la représentation sémantique de la phrase).

La première a été en très grandes lignes tracée dans Banyś (à par.c) où nous avons insisté sur le fait que, dans les analyses ordinaires de l'ambiguïté référentielle, il est toujours question des prédicats qui impliquent les arguments propositionnels. Nous avons essayé donc de comprendre pourquoi ce sont les prédicats de ce type et non pas les prédicats du premier ordre p.ex. qui sous-tendent l'ambiguïté référentielle de la phrase. Par conséquent, c'est la distinction fondamentale entre les deux types de prédicats qui est devenu notre point de départ. Et il s'avère que ce qui décide du statut d'un prédicat donné à cet égard, c'est sa possibilité ou son impossibilité de posséder des implications temporelles. S'il en possède, c'est un prédicat du deuxième ordre, sinon (s'il possède donc des implications spatiales, statiques), c'est un prédicat du premier ordre. Cela implique que c'est au sein des types d'implications temporelles du prédicat qu'il faut chercher la catégorie sémantique responsable de l'apparition de l'ambiguïté référentielle dans la phrase. Étant donné que nous avons trois types d'implications temporelles du prédicat, à savoir: implication temporelle *passé*, implication temporelle *futur* et implication temporelle „zéro”, il nous faut répondre à la question: laquelle des implications temporelles mentionnées permet au prédicat de sous-tendre l'ambiguïté référentielle de la phrase?

Il est reconnu que les phrases à prédicats du premier ordre ne sont pas ambiguës référentiellement — elles ne le sont pas, parce que les référents des expressions occupant les positions d'argument d'objet sont d'une manière ou d'une autre déterminés; si ce sont les descriptions indéfinies qui entrent en jeu, ce sont les caractéristiques spatio-temporelles soit appartenant au prédicat d'un type donné (p.ex. prédicats de contact physique) soit ne lui appartenant pas (p.ex. temporalisation du prédicat) qui assument la fonction déterminative (plus précisément: la fonction d'actualiser l'implication d'argument du prédicat). Pour qu'une telle phrase puisse donc devenir ambiguë référentiellement, il est nécessaire que deux conditions soient satisfaites: 1° la phrase en question doit fonctionner en qualité d'argument propositionnel d'un prédicat du deuxième ordre et, 2°, le prédicat choisi doit avoir une catégorie sémantique telle qu'elle puisse affaiblir la force déterminative des caractéristiques spatio-temporelles fonctionnant au sein de la phrase de départ. La catégorie sémantique d'implication temporelle *passé* ne peut pas le faire: elle détermine, plus encore, l'ensemble des référents des descriptions indéfinies apparaissant au sein de l'argument propositionnel; non plus la catégorie sémantique d'implication temporelle *zéro*: elle ne peut que maintenir tout-au-plus le *status quo* de la détermination des référents des descrip-

tions indéfinies de l'argument propositionnel. Ce n'est donc que l'implication temporelle *futur* qui peut accomplir l'affaiblissement en question: elle est en état de diminuer ou de suspendre la détermination de l'ensemble des référents d'une description indéfinie apparaissant au sein de l'argument propositionnel, en sous-tendant ainsi une lecture double de la phrase de départ.

Nous avons constaté aussi que les lectures éventuelles correspondent, chacune, à l'une des extrémités de ce hiatus temporel futur. Cette constatation demande pourtant, afin d'éviter tout équivoque possible, une explication et une interprétation plus précises que nous ne donnions pas sciemment auparavant.

Soient p.ex. les phrases suivantes:

(1) *Jean veut un jouet* ou bien

(2) *Jean cherche une fille.*

On pourrait dire p.ex. que dans les phrases mentionnées, d'une part, on ne voit pas trop bien en quoi doit consister le hiatus rétréci vs le hiatus élargi de l'implication temporelle „futur” et que, d'autre part, on pourrait s'imaginer la situation où la lecture *de re* (référentielle) correspondrait au hiatus élargi et la lecture *de dicto* (non-référentielle) au hiatus rétréci. C'est tout-à-fait évident si nous entendons la phrase (1) de la façon suivante p.ex.: Jean veut nécessairement obtenir un jouet qui lui a beaucoup plu et qu'il a vu chez son ami, mais il est difficile de l'acheter, parce qu'il faut le faire venir p.ex. de l'Australie — et là, le hiatus temporel est plus large que dans le cas de la lecture *de dicto* éventuelle: Jean veut un jouet — on entre donc tout de suite dans un magasin et on lui en achète un.

Nous sommes arrivé ailleurs (v. Banyś, à par.b) à la conclusion que ce n'est pas la description indéfinie elle-même qui est ambiguë référentiellement, celle-ci ayant toujours, si l'on parle ce langage, la quantification générique, mais que c'est le type d'implication de position d'argument par le prédicat principal de l'argument propositionnel occupée par cette description indéfinie qui est ambigu.

Les deux constatations vont de pair: si nous disons que c'est le type d'implication de position d'argument par le prédicat principal de l'argument propositionnel occupée par une description indéfinie donnée qui est ambigu, nous voulons dire par là que cette implication peut être actualisée sémantiquement ou bien ne pas l'être. Nous disons *sémantiquement*, parce que syntaxiquement (superficiellement) elle est toujours actualisée. Remarquons en passant que si nous affirmons qu'une position d'argument impliquée par le prédicat est actualisée sémantiquement, cela ne veut pas encore dire que toute expression qui l'occupe, sans égard à sa nature, est un argument (v. p.ex. Banyś, à par.a). L'actualisation sé-

mantique de la position d'argument impliquée par le prédicat, occupée par une description indéfinie, s'effectue tout d'abord grâce au type déterminé de la temporalisation de la phrase (du prédicat). Cette temporalisation doit être du type *passé* ou bien *praesens non-omnitemporalis*. Par contre, l'actualisation sémantique de la position d'argument occupée par une description indéfinie peut être effectuée ou non si la phrase possède la temporalisation du type *futur* ou bien *praesens omnitemporalis (habitualis)* — alors, c'est le type temporel des suites possibles qui témoigne de l'actualisation ou bien de la non-actualisation sémantique de la position en question et non pas la temporalisation de la phrase (du prédicat) <sup>2</sup>.

Une question peut se poser ici: qu'est-ce que cela veut dire, à part les conditions dans lesquelles cela se produit, qu'une position d'argument n'est pas sémantiquement actualisée?

Cela veut dire que l'expression qui occupe la position syntactique de l'objet direct *pe.x.* correspondant à la position d'argument n'est pas, 1<sup>o</sup>, un argument (dans le cas de descriptions indéfinies, elle ne l'est pas dans les deux cas) et, 2<sup>o</sup>, étant donné que, sémantiquement, il n'y a plus de position d'argument, l'expression en question constitue une partie du prédicat auprès duquel elle est placée — par conséquent, le contenu prédictif de la phrase n'équivaut plus seulement au contenu de la forme verbale qui exprime le prédicat principal; autrement dit, le prédicat principal de l'argument propositionnel et la description indéfinie occupant la position d'argument (syntaxique) forment ensemble une sorte de prédicat qui est simple sémantiquement, mais articulé syntaxiquement.

Par conséquent, on pourrait, schématiquement, présenter les relations temporelles au sein d'une phrase ambiugé référentiellement de la façon suivante: le prédicat principal de la phrase implique le hiatus temporel *futur* par rapport au temps de la réalisation de l'action exprimée par le prédicat principal de son argument propositionnel. La position d'argument, occupée par une description indéfinie, impliquée par le prédicat principal de l'argument propositionnel est soit actualisée sémantiquement (s'il est possible d'ajouter une caractéristique sous la forme d'une phrase

---

<sup>2</sup> La question de l'actualisation ou de l'inactualisation d'une position d'argument est liée étroitement à la question de l'implication de l'existence du référent de la description indéfinie. Dans le cas de la temporalisation du type *passé* ou *praesens non-omnitemporalis/non-habitualis* des phrases — suites ajoutées à la description indéfinie de départ, on dirait que ce type de temporalisation implique l'existence du référent de la description indéfinie mise en jeu; dans le cas de la temporalisation du type *futur*, ses variantes, ou *praesens omnitemporalis/habitualis* des phrases-suites ajoutées à la description indéfinie de départ, on dirait qu'on n'a pas affaire à l'implication de l'existence du référent de la description indéfinie en question.

à temporalisation du type *passé* ou bien *praesens non-omnitemporalis* / *non-habitualis*) soit non-actualisée sémantiquement (s'il est possible d'ajouter une caractéristique sous la forme d'une phrase à temporalisation du type „futur”, ses variantes „subjonctif” et „conditionnel”, ou bien *praesens omnitemporalis/habitualis*). Il va de soi qu'il est impossible d'ajouter les caractéristiques des deux types à la fois.

En conclusion, si nous disons que les lectures éventuelles d'une phrase ambiguë référentiellement correspondent soit au hiatus rétréci soit au hiatus élargi de l'implication temporelle *futur*, nous parlons du hiatus temporel *futur* relativisé au caractère actualisé sémantiquement ou non de la position d'argument impliquée par le prédicat principal de l'argument propositionnel. Autrement dit, nous parlons du hiatus élargi ou rétréci de l'implication temporelle *futur* comme entraînant la lecture *de dicto* ou la lecture *de re* dans le contexte de l'ensemble des relations temporelles possibles entre le prédicat principal et son argument propositionnel, ce qui motive partiellement les étiquettes choisies, et non pas seulement par rapport à la réalisation de l'action exprimée par le prédicat principal de l'argument propositionnel relativement au temps de la réalisation de l'action exprimée par le prédicat principal de la phrase. Le temps, le hiatus temporel, sont les choses les plus relatives qui soient.

En ce qui concerne l'interprétation *formelle* des régularités relevées, celle donc qui est relativisée à la représentation sémantique de la phrase, il faut tout d'abord se décider quel type de représentation sémantique, et pourquoi, nous adoptons. Nous nous efforçons de démontrer ailleurs (d'une façon sommaire dans Banyś, à par.b et d'une façon détaillée dans Banyś, en prép.) que les représentations en cours des phrases du type débattu (et surtout les représentations sémantiques manipulant des quantificateurs) ne sont pas adéquates et que ce n'est qu'une représentation sémantique du type de la structure thème-rhème qui en est l'unique contrepartie.

Par conséquent, nous verrons comment se présente la structure thème-rhème des lectures *de re* et *de dicto*, d'une phrase ambiguë référentiellement et essayerons de relever les éléments de la représentation sémantique en question qui sont les correspondants de la réalisation du hiatus rétréci d'une part et de la réalisation du hiatus élargi d'autre part de l'implication temporelle *futur* du prédicat.

Le cadre par nécessité limité de cet exposé pris en considération, il est naturel que nous ne pouvons donner que des analyses rudimentaires. Leur but ne consistera qu'à présenter la direction des représentations sémantiques proposées et non pas à atteindre une exhaustivité quelle qu'elle soit.

Avant de procéder à l'analyse thématique-rhématique des phrases en

question, il faut tout d'abord répondre à une question qui s'impose tout de suite du moment où l'on commence à envisager les prédicas du deuxième ordre: à savoir, comment traiter, dans une structure thème — rhème, ce qu'on appelle *argument propositionnel*? Bien sûr, on n'a que deux possibilités: d'une part, on peut le traiter comme un ensemble d'éléments qu'on peut, lors d'une analyse thème — rhème, *ajouter* tour à tour aux éléments thématiques de la phrase distingués au cours des étapes successives de la thématization (comme un tout qui est décomposable à une première étape de l'analyse déjà), et, d'autre part, on peut le traiter comme un ensemble d'éléments qu'on ne peut pas, lors d'une analyse thème — rhème, „ajouter” tour à tour aux éléments thématiques de la phrase distingués au cours des étapes successives de la thématization (comme un tout qui n'est décomposable qu'à une seconde étape de l'analyse). Ce n'est certainement pas la première possibilité qui devrait être, à notre avis, choisie: l'expression (la phrase) qui représente l'argument propositionnel est considérée, même intuitivement, comme un tout (cf. p.ex. *Jean craint son arrivée; Jean craint que Pierre arrivera trop tard*, etc.); d'ailleurs, on dit d'ordinaire que l'argument propositionnel exprime une pensée ou un fait (une situation). Par conséquent, il faut considérer l'argument propositionnel comme un tout indécomposable à une première étape de l'analyse thème — rhème.

D'une manière ou d'une autre, cette décision ne résoud pas toutes les questions qui sont liées avec le statut de l'argument propositionnel dans la structure thème — rhème. En effet, qu'est-ce que cela veut dire: traiter l'argument propositionnel comme un tout? Qu'est-ce que c'est que ce tout? Il y a quatre réponses différentes à cette question. On peut dire que ce tout c'est: 1° une pensée (*propositio*), 2° un acte de langage, 3° une phrase-type, 4° une phrase-exemplaire. Sans nous plonger dans des analyses approfondies de la question, croyant connues les études consacrées à ce sujet (v. p.ex. Frege, 1791; Russell, 1956; Quine, 1960, Vendler, 1970; Partee, 1973; Moravcsik, 1973; Mouloud, 1976, etc.), attirons l'attention sur ce qui est pertinent dans le cadre de notre recherche. Si nous rejetons l'acte de langage comme ce qui consitue le tout caché sous l'étiquette „argument propositionnel” à cause du caractère psychologisant et pragmatique de l'approche qui y mène, ce qui n'est pas tout-à-fait compatible avec le cadre théorique où nous nous plaçons, les trois possibilités restantes se ramènent, dans le cadre de notre recherche, à deux seulement: la pensée (*propositio*) ne pouvant pas exister en dehors d'une expression qui la véhicule, elle aura toujours, dans une structure thème — rhème, la forme d'une phrase. D'une phrase-type ou d'une phrase-exemplaire? Cette distinction n'influence pourtant pas la forme d'une structure thème — rhème, aussi n'examinerons-nous pas la question en détail, en nous

rapportant éventuellement à sa discussion par QUINE (1960: chap. VI) et à ses arguments en faveur des phrases-types (*eternal sentences*).

En conclusion, nous admettons que ce que nous sentions comme un tout distinct est un objet constitué grâce à la prise de la phrase qui représente l'argument propositionnel en *suppositio materialis* dans le sens étroit. Par conséquent, l'objet en question sera tout entier, lors de la division globale thème — rhème, soit la partie thématique soit la partie rhématique de la phrase, à ceci près que, la phrase qui constitue cet objet étant prise en *suppositio materialis* dans le sens étroit, elle gardera ses propriétés référentielles, et l'on pourra distinguer dans son cadre des parties thématiques et rhématiques secondaires.

Soit p.ex. la phrase:

(3) *Jean a décidé de voir un film.*

Elle peut être entendue de deux façons: d'une part, elle peut signifier que Jean a décidé de voir un certain film et, d'autre part, elle peut signifier que Jean a décidé de voir n'importe quel film. Ces deux façons de l'entendre peuvent être exprimées maladroitement soit à l'aide des pronominalisations différentes de la description indéfinie (v. p.ex. Jackendoff, 1972: 287—288; Sueur, 1977: 95—96) — bien que cela ne soit pas un critère absolu, toujours applicable et efficace (cf. p.ex. *Jean espère attraper un poisson. Il voudrait le faire cuire* qui est ambiguë référentiellement et n'admet pourtant que la pronominalisation par *le*) soit à l'aide des modes différents dans les relatives qui peuvent, éventuellement, suivre la description indéfinie — bien que les phrases ainsi obtenues, toutes grammaticales qu'elles sont, ne soient pas tout-à-fait naturelles.

En plus, nous ne prendrons pas en considération le fait que l'une de deux lectures est, d'ordinaire, dominante et que, par conséquent, un usager moyen du français peut hésiter à déclarer possible l'autre. Cela entraîne que la suite correspondant à la lecture qui n'est pas dominante peut paraître parfois peu acceptable.

La phrase (3) peut avoir donc deux continuations différentes de deux types différents, cf.:

(4) *Jean a décidé de voir un film. Et, en effet, il a réussi à le voir.*

(5) *Jean a décidé de voir un film. Et, en effet, il a réussi à en voir un.*

(6) *Jean a décidé de voir un film (qui était) très connu.*

(7) *Jean a décidé de voir un film (qui soit) très connu.*

Reconsidérons donc la phrase de départ (3) et regardons quelle peut être la forme de sa division thème — rhème. Naturellement, nous admettons, afin de ne relever que les points pertinents pour notre analyse, que l'intonation de la phrase (3) est normale, tout au moins en ce qui concerne sa partie non-propositionnelle. Concentrons-nous donc sur cette



partie de la phrase qui représente l'argument propositionnel et examinons ses possibilités d'être segmentés en thème — rhème. Autrement dit, il est question de savoir lesquelles des divisions thème — rhème possibles sous-tendent la lecture *de re* de la phrase et lesquelles sa lecture *de dicto*. Nous effectuons les transformations thème — rhème conformément à l'opération de l'opposition éliminatoire proposée par Bogusławski (1977: chap. VI). Vu les besoins didactiques de la démonstration, nous développons la phrase de départ (3) dans une forme plus articulée, à savoir:

(8) *Jean a décidé qu'il verrait un film.*

Les possibilités de la segmentation en thème — rhème de la partie propositionnelle de (8) sont les suivantes:

(9) *Jean a décidé que c'est lui (et non pas Pierre) qui verrait un film.*

(10) *Jean a décidé qu'il verrait (et non pas qu'il ne verrait pas) un film.*

(11) *Jean a décidé qu'il verrait un film (et non pas une pièce de théâtre).*

Les parties rhématiques principales au sein de l'argument propositionnel sont donc, respectivement, les suivantes: *lui (il), verrait, un film*. Naturellement, on peut s'imaginer la situation, on va voir si elle est pertinente dans le cadre de notre recherche, où l'argument propositionnel tout entier subira l'opération de l'opposition éliminatoire, où il sera donc la partie rhématique principale de toute la phrase, p.ex.:

(12) *Jean a décidé qu'il verrait un film (et non pas qu'il lirait un livre).*

Dans ce cas-là, chose qui était à prévoir, parce qu'aussi bien dans le cas de l'accentuation logique de l'expression qui représente l'argument propositionnel que dans le cas du défaut d'une telle accentuation, le tout est le rhème de la phrase et nous avons affaire à deux lectures possibles. Remarquons en passant que, dans un cas comme celui-ci, si l'on regarde les choses du point de vue de la surface, lorsqu'on a à faire avec l'identité des expressions d'arguments auprès des deux prédicats principaux, ce sont le verbe exprimant le prédicat principal de l'argument propositionnel et le substantif exprimant le prédicat en position d'argument qui sont accentués.

Dans le cas où (comme (9)) c'est l'expression qui se trouve en première position d'argument impliquée par le prédicat principal de l'argument propositionnel qui est le rhème principal de celui-ci, nous avons affaire à la possibilité des deux lectures toujours, cf. p.ex.:

(13) *Jean a décidé que c'est lui (et non pas Pierre) qui verrait un film. Et, en effet, c'est lui (et non pas Pierre) qui l'a vu.*

(14) *Jean a décidé que c'est lui (et non pas Pierre) qui verrait un film. Et, en effet, c'est lui (et non pas Pierre) qui en a vu un.*

Dans le cas où (comme (10)) c'est le verbe exprimant le prédicat principal de l'argument propositionnel qui est accentué, nous avons affaire à la possibilité des deux lectures toujours, cf. p.ex.:

(15) *Jean a décidé qu'il verrait (et non pas qu'il ne verrait pas) un film. Et, en effet, il l'a vu.*

(16) *Jean a décidé qu'il verrait (et non pas qu'il ne verrait pas) un film. Et, en effet, il l'a vu.*

Dans le cas où (comme (11)) c'est le substantif exprimant le prédicat en position d'argument qui est accentué, nous n'avons affaire qu'à une seule lecture: celle de dicto, cf. p.ex.:

(17) *Jean a décidé qu'il verrait un film (et non pas une pièce de théâtre). Et, en effet, il l'a vu.*

(18) *Jean a décidé qu'il verrait un film (et non pas une pièce de théâtre). Et, en effet, il en a vu un.*

(Remarquons en passant que ces différentes accentuations constituent les correspondants sémantico-prosodiques des marqueurs syntaxiques de l'ambiguïté référentielle).

En conclusion, on pourrait croire que, si, dans le cas de (9), c'est *lui* (*il*) qui est le rhème principal de l'argument propositionnel, le reste constituerait sa partie thématique, ce qui se produit en effet, les deux expressions restantes étant prises en *suppositio materialis* dans le sens étroit et partageant, d'ailleurs, le caractère ambigu référentiellement de leur phrase de départ. Mais, il en va différemment dans le cas de (10) et (11). On pourrait être tenté de croire que, le verbe exprimant le prédicat principal de l'argument propositionnel étant accentué, *lui* et la description indéfinie seraient les parties thématiques de l'argument propositionnel. De même, dans le cas de (11), on pourrait être tenté de croire que, la description indéfinie étant accentuée, le verbe et *lui* seraient les parties thématiques de l'argument propositionnel. Mais il n'en est pas tout-à-fait comme cela: 1° une description indéfinie ne peut être jamais, même secondairement, le thème de la phrase, au vu de sa fonction sémantique; 2° il n'est nullement sûr aussi bien du point de vue d'une motivation éventuelle de la division de la phrase analysée en: *Il verrait* comme sa partie thématique, *un film* — sa partie rhématique, que du point de vue des analyses que fournit tant le français que d'autres langues, que le caractère rhématique d'une description indéfinie exclut le caractère rhématique du verbe — de même que la situation inverse n'est pas vraie. Soit p.ex. la phrase:

(19) *Jean ressemble à un homme (et non pas à un singe).*

Là, *ressemble à un homme* est un prédicat simple sémantiquement; on peut exprimer son sens à l'aide d'un prédicat simple syntaxiquement hypothétique: *\*x est homosemblable*. Par conséquent, la possibilité l'ac-

centuer logiquement une expression qui occupe une position syntaxique donnée n'est qu'un des signes possibles de sa rhématicité, mais ne dit rien quant au caractère éventuel des rapports entre elle et le prédicat. Il en est de même dans le cas de la phrase anglaise du type p.ex.:

(20) *John likes to work in a garden*

où *a garden* peut être accentué logiquement et alors le tout est paraphrassable à l'aide d'une expression tout-à-fait naturelle en anglais, cf.:

(21) *John likes gardenning*<sup>3</sup>.

Le cas de la tournure française du type p.ex.

(22) *Jean a commis un délit*

fournit une arme à deux tranchants. D'une part, l'accentuation logique de *commettre* n'ouvre pas la possibilité de le remplacer par un verbe appartenant à un autre type sémantique (*commettre* serait donc une sorte de faux-prédicable) et, d'autre part, l'accentuation logique de *un délit* implique la possibilité de le remplacer par quelque chose d'autre sans impliquer nécessairement la thématicité du verbe et la possibilité de le remplacer par un verbe appartenant à un autre type sémantique. Par conséquent, *commettre un délit* devrait être traité comme prédicat simple sémantiquement, mais articulé syntaxiquement<sup>4</sup>.

En conclusion, nous sommes obligés à chercher la différence entre les deux lectures dans l'articulation différente, dans les deux cas, du rhème principal de l'argument propositionnel (c.-à-d. du rhème secondaire du rhème principal de la phrase). Et, étant donné que la description indéfinie est, dans les deux cas, la partie rhématique du rhème de l'argument propositionnel, ce qui peut différencier les deux lectures, c'est la présence ou l'absence de la partie thématique secondaire au sein du rhème en question.

Conformément à ce que nous avons dit ci-dessus, la rhématicité du verbe n'entraîne pas en elle-même le caractère thématique de la description indéfinie (par rapport à une description indéfinie il y a, d'ailleurs, une interdiction plus générale à cet égard (v. p.ex. Karolak, 1977: 79—80)); de même, la rhématicité de la description indéfinie n'entraîne pas en elle-même le caractère thématique du verbe. D'autre part, on peut remarquer que lorsque c'est le verbe qui est accentué logiquement, il n'a pas de caractère rhématique seulement dans le cas où il est une sorte de

---

<sup>3</sup> L'exemple est de Seuren (1975: 85).

<sup>4</sup> Il est inutile de préciser que ce que nous entendons ici par prédicat simple sémantiquement n'est aucunement la-même chose qu'entend par prédicat simple sémantiquement (*semantic primitive*) Wierzbicka (1972). D'une façon provisoire et approximative, on pourrait dire que ce qui différencie les deux approches, c'est la direction des analyses sémantiques: analytique d'une part et synthétique d'autre part.

faux-prédicable; alors, c'est la description indéfinie qui est la partie rhématique propre du rhème de l'argument propositionnel. Lorsque c'est la description indéfinie qui est accentuée logiquement, chose intéressante, la-même situation a lieu-et même si le verbe n'est pas, du point de vue idiomatique, une sorte de faux-prédicable, parce qu'on peut le remplacer, éventuellement, par un verbe n'appartenant pas au même type sémantique, en conférant ainsi les types de sens alternatifs à la combinaison des deux éléments, la description indéfinie demeure le noyau rhématique du rhème de l'argument propositionnel.

Le verbe n'étant donc pas nécessairement le thème même dans le cas où la description indéfinie est accentuée logiquement, et celle-ci ne pouvant pas l'être, il pourrait paraître *prima facie* qu'on est enfermé dans un cercle vicieux — les structures thème — rhème ne représenteraient qu'une seule lecture. Mais il n'en est rien: nous n'avons analysé jusqu'à présent que les possibilités de la rhématisation explicite (à l'aide de l'accentuation logique) de la phrase qui représente l'argument propositionnel. Nous n'envisageons pas encore le cas où nous n'avons pas affaire à une telle rhématisation explicite, donc le cas où la phrase possède son profil intonatif normal. Et, dans ce cas-là, nous pouvons relever deux structures thème — rhème possibles.

La description indéfinie ne se prêtant pas à être la partie thématique d'un rhème complexe (*voir un film* en l'occurrence), ce rôle doit être joué par *voir*: plus précisément par la position d'argument actualisée qu'il implique qui est rendue par *quelque chose*. La seconde lecture, conformément à ce que nous avons dit ci-dessus, est exprimée grâce au traitement rhématique global aussi bien de *voir* que de *un film* (les deux éléments forment donc un attribut sémantique, articulé syntaxiquement, rapporté à *Jean*).

Par conséquent, dans le premier cas, nous avons affaire à la structure thème — rhème suivante:

$T_1$ : *il* —  $R_1$ : ( $T_2$ )  $R_2$ : *q.ch. est regardé (par lui)*  
 ( $T_2$ )  $R_3$ : *c'est un film*).

Dans le second cas, la structure thème — rhème revêt une forme différente. Une forme de langue qui correspondrait à la combinaison des sens des expressions qui constituent tout entières le rhème de l'argument propositionnel n'existant d'ordinaire pas, on est obligé, pour ne pas inventer des formes hypothétiques, d'exprimer leur sens à l'aide d'une structure métalinguistique. C'est un procédé tout-à-fait normal dans les langues naturelles: c'est en nous appuyant sur un même principe que nous disons qu'une phrase, p.ex. *Jean est venu dans Il est vrai que Jean est venu* constitue l'expression dont on parle (une structure métalinguistique); si nous

dispositions d'un mot unique pour signifier ce qu'une phrase donnée signifie, nous nous servirions certes de ce mot-là. Il est inutile de dire que la richesse de la langue, tant réelle que potentielle, consiste en la non-existence des mots de ce type.

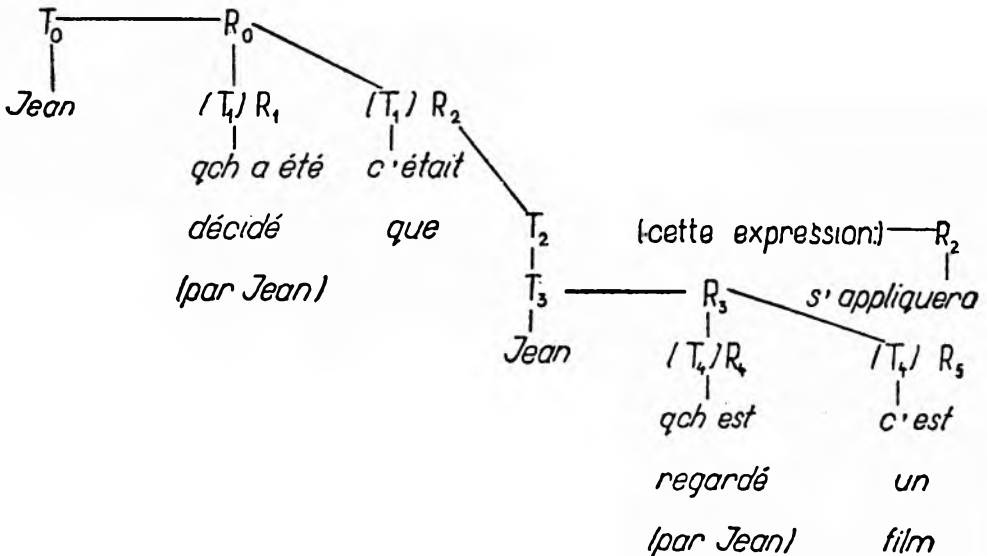
Par conséquent, on pourrait exprimer la lecture de *dicto* grâce à la structure thème — rhème suivante:

$T_1$ : *il* —  $R_1$ :  $T_2$  (cette expression:) *Si cela est un film, alors Jean ne le regarde pas*  
 $R_2$ : *ne s'applique pas.*

Les deux structures thème — rhème possibles de l'argument propositionnel doivent être placées dans le cadre de la structure thème — rhème de toute la phrase. Ainsi, on obtient: (lecture de *re*)

$T_0$ : *Jean* —  $R_0$ :: (( $T_1$ )  $R_1$ : *qch a été décidé (par Jean)*  
 ( $T_1$ )  $R_2$ : *c'était que:*  
 $T_2$  (cette expression:)  $T_3$ : *Jean* —  $R_3$ :  
 ( $T_4$ )  $R_4$ : *qch est regardé (par Jean)*  
 ( $T_4$ )  $R_5$ : *c'est un film"* —  
 $R_2$ : *s'appliquera*).

Si l'on représente cette structure sous la forme d'un arbre, elle revêt la forme suivante:

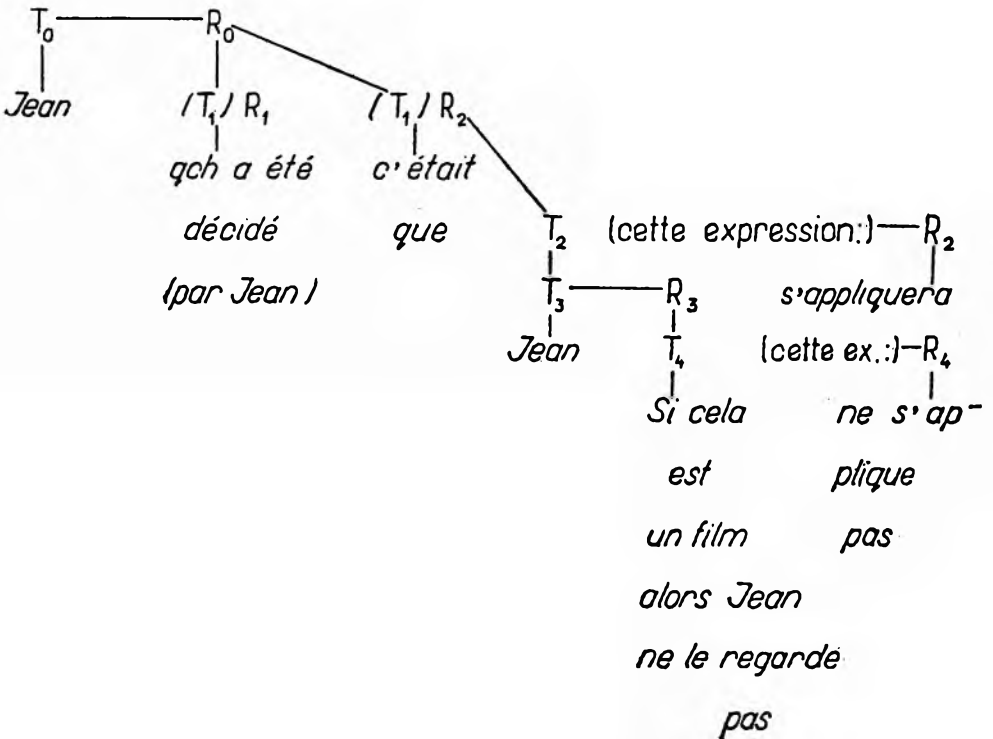


Ce type de structure thème — rhème correspondrait *grosso modo* à la paraphrase suivante: *Jean a décidé qu'il serait vrai de lui rapporter la phrase: Jean regarde ce film.*

La phrase en question, avec la lecture de dicto de l'argument propositionnel, aura la structure thème — rhème suivante:

$T_0$ : Jean —  $R_0$ : (( $T_1$ )  $R_1$ : qch a été décidé (par Jean)  
 ( $T_1$ )  $R_2$ : c'était que:  
 $T_2$ : (cette expression:)  $T_3$ : Jean —  $R_3$ :  
 $T_4$ : (cette expression:) Si cela est  
 un film, alors Jean ne le regarde  
 pas —  $R_4$ : ne s'applique pas —  
 $R_2$ : s'appliquera).

Si l'on représente cette structure sous la forme d'un arbre, elle revêt la forme suivante:



Ce type de structure thème — rhème correspondrait *grosso modo* à la paraphrase suivante: *Jean a décidé qu'il serait vrai de lui rapporter la phrase: Si cela est un film, alors Jean ne le regarde pas ne s'applique pas.*

Les phrases plus complexes, si elles ne sont pas accentuées logiquement d'une façon particulière, ont une structure thème — rhème semblable: ce n'est donc pas le mécanisme qui est différent, c'est seulement sa présentation qui est plus complexe.

Un point nous reste à considérer encore. C'est la question des rapports éventuels entre la structure thème — rhème des types présentés et l'implication temporelle *futur* des prédicats sous-tendant l'ambiguïté référentielle de la phrase.

Nous avons dit ci-dessus que deux types de l'implication temporelle *futur* correspondent à deux lectures d'une phrase ambiguë référentiellement: l'implication temporelle *futur* à hiatus rétréci correspond à la lecture *de re* et l'implication temporelle *futur* à hiatus élargi correspond à la lecture *de dicto*. Bien sûr, *hiatus rétréci* ou *hiatus élargi* sont des étiquettes désignant les rapports temporels relatifs qui ont lieu entre le prédicat principal de la phrase et toute la structure prédicat — arguments de l'argument propositionnel et non pas seulement entre les prédicats principaux, respectivement, de la phrase et de l'argument propositionnel. Nous sommes arrivé à la conclusion que le caractère rétréci du hiatus de l'implication temporelle *futur* est lié avec l'actualisation de l'implication d'arguments du prédicat principal de l'argument propositionnel: si celle-ci n'est pas actualisée tout entière (surtout par rapport à la seconde position d'argument auprès du prédicat), le hiatus de l'implication temporelle „futur” a un caractère élargi. Autrement dit, l'expression occupant cette position d'argument inactualisée fait partie du prédicat, bien que, superficiellement, elle ne semble pas y appartenir. C'est la-même conclusion que celle à laquelle nous sommes arrivés au cours de l'analyse de la structure thème — rhème des phrases ambiguës référentiellement. L'accentuation logique de la description indéfinie ne sous-tend que la lecture *de dicto* de la phrase; aussi l'inactualisation d'une position d'argument du prédicat (de l'implication d'argument du prédicat) possède-t-elle les marqueurs déterminés dans la structure thème — rhème de la phrase. À savoir, le contrecoup de ladite inactualisation dans la structure thème — rhème est constitué d'un emboîtement d'une structure métalinguistique dans une autre, celle-ci constituant la représentation thème — rhème de l'argument propositionnel tout entier. Les régularités d'un type pareil (non pas du même type, mais d'un type pareil, vu le pré-supposé d'existence) peuvent être relevées dans les phrases générales p.ex. où il serait difficile de parler de l'actualisation de la position d'argument. La phrase du type p.ex.

(23) *L'homme est mortel*

était d'ordinaire analysée (v. p.ex. Russell, 1974: 145) de la façon suivante:

(24) *Si cela est un homme, alors c'est mortel.*

Ce n'est qu'après avoir pris en considération, entre autres, le présupposé d'existence qu'on s'est penché envers une autre interprétation, du type:

(25) (Cette expression:) „Cet homme n'est pas mortel” ne s'applique pas.

En conclusion, l'inactualisation de l'implication d'arguments du prédicat (quant à certaines positions d'arguments au moins) aurait pour son marqueur dans la structure thème — rhème de la phrase une structure métalinguistique. Par contre, l'actualisation de l'implication en question tout entière aurait pour son marqueur dans la structure thème — rhème de la phrase une structure simple (*linguistique*). La recherche, et puis la typologie, de tous les contextes où de telles régularités apparaissent serait certes la bienvenue.

#### RÉFÉRENCES

- Banyś W., à para: *Descriptions indéfinies: arguments ou prédicats en position d'argument?* „Linguistica Silesiana”, T. IV.
- Banyś W., à par.b: *Phrases existentielles et prases singulières: deux types phrastiques ou un seul?*, ibidem.
- Banyś W., à par.c: *Type de prédicat et ambiguïté référentielle*. In: S. Karolak (ss la réd. de): *Recueil de travaux linguistiques*. Katowice.
- Banyś W. en prép.: *L'ambiguïté référentielle et la représentation sémantique des phrases où elle apparaît*.
- Bogusławski A., 1977: *Problems of the Thematic-Rhematic Structure of Sentences*. Warszawa.
- Fauconnier G., 1976: *Étude de certains aspects logiques et grammaticaux de la quantification et de l'anaphore en français et en anglais*. Thèse de doctorat. Paris VII.
- Frege G., 1971: *Écrits logiques et philosophiques*. Paris.
- Jackendoff R.S., 1972: *Semantic Interpretation in Generative Grammar*. Cambridge, Mass.
- Karolak S., 1977: *Z problematyki opisu wyrażeń predykatowo-argumentowych*. „Studia Gramatyczne”, T. I.
- Moravcsik J.M.E., 1973: *Comment's on Partee's Paper*. In: Hintikka K.J., Moravcsik J.M.E., Suppes P. (eds): *Approaches to Natural Languages*. Reidel, Dordrecht.
- Partee B., 1973: *The Semantics of Belief Sentences*, ibidem.
- Quine W.V.O., 1960: *Word and Object*. Cambridge, Mass.
- Russell B., 1956: *On propositions: what they are and how they mean*. In: idem: *Logic and Knowledge*. London.
- Russell B., 1971: *On Denoting*. In: Zabeeh F., Klemke E.D., Jacobson A. (eds): *Readings in Semantics*. Urbana.
- Seuren P.A.M., 1975: *Referential Constraints on Lexical Items*. In: Keenan E.L. (ed.): *Formal Semantics of Natural Languages*. Cambridge.
- Sueur J.P., 1977: *Quantificateurs et modalités*. „Langages”, n° 48.
- Vendler Z., 1970: *Les performatifs en perspective*. „Langages”, n° 17.
- Wierzbicka A., 1972: *Semantic Primitives*. Frankfurt a. M.



IMPLIKACJA TEMPORALNA *FUTURUM* PREDYKATU A STRUKTURA  
TEMATYCZNO-REMATYCZNA ZDAŃ WIELOZNACZNYCH REFERENCJALNIE

Streszczenie

Analizy mające na celu wyłowienie kategorii semantycznych(-ej) predykatu odpowiedzialnych(-ej) za pojawienie się wieloznaczności referencjalnej (WR) w zdaniu z deskrypcjami nieokreślonymi (DIND), doprowadziły nas do wniosku, że kategorię taką stanowi implikacja temporalna *futurum* (ITF) predykatu. Celem pracy jest interpretacja faktu występowania owej kategorii jako kategorii semantycznej, odpowiedzialnej za WR zdania.

Interpretacja ta jest prezentowana na dwóch różnych poziomach: nieformalnym (niezrelatywizowana do reprezentacji semantycznej (RS) zdania) i formalnym (zrelatywizowana do RS zdania).

Na poziomie pierwszym punktem wyjścia interpretacji staje się w pracy różnica między predykatami pierwszego i drugiego rzędu odniesiona do typowego zestawu predykatów, które tworzą zdania WR. Okazuje się, że różnicę między owymi typami predykatów można sprowadzić do posiadania przez nie określonego rodzaju implikacji semantycznych: przestrzennych, statycznych (predykaty pierwszego rzędu) bądź czasowych, dynamicznych (predykaty drugiego rzędu). Typowymi predykatami omawianego zestawu są predykaty drugiego rzędu. Wśród ich implikacji temporalnych należy zatem szukać kategorii odpowiedzialnej za WR zdania. Spośród trzech rodzajów implikacji temporalnych predykatu jedynie ITF — na skutek zawieszenia aktualizacji semantycznej predykatu i pozycji argumentowych — pozostawia możliwość niejednoznacznej interpretacji referencjalnej danego zdania z DIND.

Na poziomie drugim punktem wyjścia interpretacji stać się musiał, z konieczności, wybór typu RS zdania. Wybrano — z powodów poprzednio wyliczonych — RS typu struktury tematyczno-rematycznej (STR). Wniosek z analizy głosi, iż różnicy między dwoma lekturami zdania WR należy szukać w różnej artykulacji wtórnego rematu głównego rematu zdania.

Веслав Баньсь

ТЕМПОРАЛЬНАЯ ИМПЛИКАЦИЯ *FUTURUM*  
ПРЕДИКАТА И ТЕМАТИКО-РЕМАТИЧЕСКАЯ СТРУКТУРА  
ПРЕДЛОЖЕНИЙ, РЕФЕРЕНЦИАЛЬНО МНОГОЗНАЧНЫХ

Резюме

Анализ, проведенный с целью определения семантических (-ой) категории предиката, обуславливающих (-ей) появление референциальной многозначности (WR) в предложении с неопределенными описаниями (DIND), приводит к выводу, что такую категорию составляет темпоральная импликация *futurum* (ITF) предиката. Целью настоящей статьи является интерпретация факта появления этой категории как категории семантической, отвечающей за WR предложения.

Эта интерпретация представлена на двух разных уровнях: неформальном (нерелятивизированная к семантической репрезентации (RS) предложения) и формальном (релятивизированная к RS предложения).

На первом уровне исходной точкой интерпретации становится в работе разница между предикатами первого и второго ряда, соотнесенная к типичному ряду предикатов, составляющих WR предложения. Оказывается, что разницу между этими типами предикатов можно свести к наличию у них определенного типа семантических импликаций: пространственных, статических (предикаты первого ряда) или же временных, динамических (предикаты второго ряда). Типичными предикатами рассматриваемого ряда являются предикаты второго ряда. Поэтому среди их темпоральных импликаций необходимо искать категории, ответственные за WR предложения. Из трех видов темпоральных импликаций предиката только ITF вследствие прекращения семантической актуализации предиката и аргументных позиций оставляет возможность неоднозначной референциальной интерпретации данного предложения с DIND.

На втором уровне исходной точкой интерпретации необходимо было выбрать тип предложения RS. Выбрана (по указанным ранее причинам) RS типа тематико-рематической структуры (STR). Из такого анализа можно сделать вывод, что разницу между двумя чтениями предложения WR необходимо искать в различной артикуляции вторичной ремы главной ремы предложения.